

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIATRE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt Trois, le mercredi 27 septembre, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-VIATRE légalement convoqué en date du 18/09/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. LEONARD Christian, Maire.

Étaient présents : 14	<ul style="list-style-type: none"><li>LEONARD Christian, DUPONT Jean-Louis, BOURGEOIS Pauline, B. RAULIC, MARION Laurent, JAVARY Christine, MOREAU Véronique, RAGOT Juliette, BORYSKO Daniel, J.C. CLEMENT, A. MENG, A. CHAUVET, I. GRESSIER et TORRENT Anne-Marie</li></ul>
Était absent : 1	<ul style="list-style-type: none"><li>J.M. BECHON qui donne pouvoir à B. RAULIC</li></ul>

Le Maire ouvre la séance.

Madame JAVARY Christine est désignée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 20 JUIN 2023

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 joint en annexe. Approuvé à l'unanimité.

## INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

### Ordre du Jour :

- Tickets de cantine scolaire
- Bac à albums pour la bibliothèque - Subvention
- Demande d'implantation d'un distributeur automatique de Pizzas
- Demande d'achat de terrain
- Questions diverses

## DÉLIBÉRATION 2023-0027 – TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Il est rappelé que chaque année, il convient de réviser ou non le prix de la cantine, l'école étant en RPI avec Nouan le Fuzelier il convient également d'harmoniser au mieux les tarifs des 2 communes. La commune de Nouan a fixé le tarif à 3,70 € par repas. Le tarif actuel pour Saint-Viâtre est de 3,50 €/repas enfant et 7,00 €/repas adulte.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 octobre comme suit :**

- |                        |   |        |
|------------------------|---|--------|
| - Prix du repas enfant | : | 3,60 € |
| - Prix du repas adulte | : | 7,20 € |

## DELIBERATION 2023-0028 – BAC A ALBUMS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour une meilleure organisation au sein de la bibliothèque il s'avère nécessaire de faire l'acquisition d'un bac à albums, des devis ont été demandé et le moins disant est d'un montant de 350 € H.T.

Une subvention au taux de 30 % pour être obtenue auprès du Conseil Départemental (Direction de lecture publique).

### **Après délibération, le Conseil Municipal :**

- décide de solliciter une subvention au taux de 30 % après du Conseil Départemental (Direction de la lecture publique) afin de l'aider à financer l'achat du bac à album prévu pour le mois de novembre 2023.
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision

DELIBERATION – 2023-0029 – IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS

La société Just Queen qui ouvre un atelier de conception de pizzas fraîches et artisanales à Déols le 1<sup>er</sup> novembre 2023, a pris contact avec la mairie pour un projet d'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur la commune.

La société a besoin de 4,99 m<sup>2</sup> et propose de verser un loyer de 300€/mensuel. Tous les frais d'installation seront à la charge de la société qui s'engage également à tout remettre en état en cas de départ. Un bail d'une durée de 2 ans est proposé.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions :**

- D'autoriser l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur le domaine public sur un emplacement de 4,99 m<sup>2</sup> moyennant un loyer de 300 €/mensuel,
- Autorise Monsieur le Maire à signer valablement la convention d'occupation temporaire du domaine public.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'organisation de la Fête des Étangs

Point sur la Scénographie à la Maison des Etangs.

2<sup>ème</sup> tranche de travaux du nouveau forage.

La commune n'a pas été retenue dans la liste des communes déclarées en état de catastrophe naturelle sécheresse.

Actions en faveur des aînés : Repas et bon d'achat – Décision de renouveler ces deux actions.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 26 octobre 2023.



Le Maire,

Christian LEONARD

La Secrétaire,

Christine JAVARY